

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 avril 2025**

L'an 2025 et le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 04/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2025.

**Présents** : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François Mme GUESDON Denise.

**Pouvoirs** : M. VINCENT Éric donne pouvoir à M. DUFOUR Christian, M. CARBONNIER Christophe donne pouvoir à Mme GUESDON Denise

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2025, il est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Convention contrôle prise incendie VEOLIA
- ❖ Taux impositions 2025
- ❖ Compte de Gestion 2024 – Assainissement
- ❖ Compte Administratif 2024 – Assainissement
- ❖ Intégration résultat BP Asst dans BP Cne
- ❖ Compte de Gestion 2024 – Commune
- ❖ Compte Administratif 2024 – Commune
- ❖ Affectation résultat 2024 – Commune
- ❖ Budget Primitif 2025 – Commune
- ❖ Transfert résultat Asst à la CCPG
- ❖ Divers

**I. CONVENTION CONTRÔLE PRISE INCENDIE VEOLIA**

Madame le Maire indique qu'en avril 2023, la commune a signé une convention pluriannuelle avec l'entreprise VEOLIA d'un montant de 576 € TTC / an pour le contrôle de la défense incendie de la commune.

**Approuvé à l'unanimité.**

**II. TAUX IMPOSITION 2025**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la commune pour l'année 2025.

**Adopté à l'unanimité.**

**III. COMPTE DE GESTION 2024 – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

**IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de M. DUFOUR Christian, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 13 499.82 € et un déficit d'investissement de 69 151.24 €.

**Approuvé par 9 voix pour.**

**V. INTÉGRATION RÉSULTAT BP ASST DANS BP CNE**

Madame le Maire rappelle que la compétence assainissement a été transféré à la CCPG au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et par conséquent le budget assainissement a été dissous au 31 décembre 2024. Il convient donc de reprendre les résultats du compte administratif du budget assainissement 2024 dans le budget principal 2025.

Le Conseil Municipal affecte la somme de 25 398,18 € au 002 de la section de fonctionnement du budget principal et 17 903,71 € au 001 de la section investissement du budget principal.

**Approuvé à l'unanimité.**

**VI. COMPTE DE GESTION 2024 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

**VII. COMPTPE ADMINISTRATIF 2024 – COMMUNE**

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de M DUFOUR Christian, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 qui fait ressortir un déficit de fonctionnement de 1 887,02 € et un déficit d'investissement de 45 470,16 €.

**Approuvé par 9 voix pour.**

**VIII. AFFECTATION RESULTAT 2024 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal affecte la somme de 199 796,36 € au 002 de la section de fonctionnement et 64 104,19 € au 001 de la section investissement.

**Approuvé à l'unanimité.**

**IX. BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 131 257,58 € en section d'investissement avec un déficit reporté de 64 104,19 €.
- 350 369,93 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 199 796,36 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**X. TRANSFERT RÉSULTAT ASST À LA CCPG**

Madame le Maire rappelle que lors la séance du 21 novembre 2024, le conseil avait délibéré par 7 voix pour et 2 contre le transfert de l'excédent du budget assainissement à la CCPG déduction faite du montant des impayée en cours et du montant de la redevance dû à l'Agence de l'Eau. Le budget Assainissement est excédentaire de 7 494,47 €, le montant dû à l'agence de l'eau pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte 2024 est de 1 890,51 et celui des impayés antérieurs à l'année 2024 est de 381,03 €. Monsieur LANGLOIS rappelle que le budget de la commune a subventionné le budget assainissement en 2024 afin de pouvoir créer les bassins d'infiltration. Il est proposé de reverser à la CCPG la somme de 2 600,00 €.

**Approuvé à 6 voix pour et 4 voix contre.**

**XI. DIVERS**

Compteur lagune : Madame le Maire indique que la société Aqualia ne reprend pas le compteur d'eau de la lagune du fait que pour eux, la lagune n'a pas besoin d'eau. Il se pose la question de conserver ce compteur ouvert ou non, notamment au regard de la faible consommation et du montant de l'abonnement. Il est proposé de garder le compteur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025 puis de le fermer.

Tous ensemble au Marathon : Madame le Maire donne lecture du mail de l'association « Tous ensemble au Marathon » qui demande une aide pour l'achat de médailles. Le conseil refuse de participer à cet achat.

Safer : Madame le Maire indique qu'un courrier de la SAFER a été reçu en mairie concernant des parcelles de bois appartenant à la commune. Il propose d'acheter ces parcelles afin de mettre en place des Obligations Réelles Environnementales. Le conseil refuse de vendre les parcelles.

Monsieur GILLET fait un compte rendu de la commission travaux qui s'est déroulé ce mardi. Il a été identifié les travaux suivants : réfection de la cour de l'école et de l'entrée de la mairie, réfection de la rue de l'Évangile et de la rue des Houches ainsi que tous les « nid de poule » sur l'ensemble de la commune. La priorité est donnée à la cour de l'École, la rue de l'Évangile et aux trottoirs. Les « nids de poules » seront rebouchés avec de l'enrober à froid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

Le secrétaire  
Christian DUFOUR



En Mairie, le 10/04/2025  
Le Maire,  
Stéphanie GOFFINET

